

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2019.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON.

ABSENTS EXCUSÉS : Jacky DUPRÉ (pouvoir à S. JACQUES), Dominique VAUVELLE (pouvoir à L. LAMBROT), Evelyne DEVIERRE, Jean-Pierre GAUVRIT.

ABSENTES : Monique LENORMAND, Gwénaëlle GUÉLIN, Pauline GROUSSET, Véronique BESNIER, Claudette MÉNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique RENAUD.

1 / CM 19-12-2019

Intercommunalité – Présentation du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

(Rapporteur : Jacques LYS)

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) doit présenter chaque année un rapport sur ses activités à destination des élus et des usagers. Les Maires des communes membres de l'EPCI doivent présenter ce rapport à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année suivante.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2018 de la CARA :

La CARA : un territoire, une organisation

- 33 communes / 82 088 habitants
- Bureau communautaire composé de 1 Président et de 13 Vice-présidents
- Conseil Communautaire composé de 63 délégués communaux
- 166 agents composent les services de la CARA

La CARA améliore le quotidien

- Aménagement du territoire
 - Révision du SCoT :
 - 4 réunions publiques, 1 exposition itinérante, site internet CARA, exposition au siège de la CARA.
- Les chantiers de la CARA
 - Réalisations achevées en 2018
 - Chaufferie bois à La Tremblade,
 - Travaux au sein des zones d'activités économiques (Saint-Sulpice, Saujon)
 - Les opérations en cours

- Construction d'une déchèterie mixte pour les professionnels et les particuliers à Arvert
- Casernement de gendarmerie à La Tremblade
- Agrandissement hippodrome La Palmyre – création de 14 boxes et d'un logement, extension d'un hangar
- Extension de la déchèterie de Saujon
- Les projets
 - Aménagement d'un nouveau siège social et d'une maison des entreprises
 - Extension du centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan
 - Pôle de transformation de produits locaux à Saujon
 - Étude de diagnostic et d'opportunité d'équipements aquatiques
 - Accueil de paquebots de croisière à Royan
 - Installation de colonnes enterrées
- Transports
 - Délégation de service public prolongée jusqu'au 31 décembre 2019
 - Projet de gare intermodale de Saujon : au stade de l'avant-projet (AVP)
 - Projet de centre d'exploitation bus à Royan
- Équilibre social de l'habitat
 - Financement du logement social : soutien financier d'un montant de 828 600 € en faveur de la construction de 131 nouveaux logements répartis sur 3 communes (Royan, Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer)
 - Soutien à l'accession à la propriété : 35 ménages aidés pour un montant de 121 000 €.
- Politique de la Ville
 - Les espaces emploi formation ont reçu 1 208 personnes en entretien individuel
 - Contrat de ville pour le quartier Marne-Yeuse de Royan
 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Action sociale
 - Les relais d'accueil petite enfance : accompagnement de 357 assistants maternels agréés dans leurs pratiques professionnelles dont 288 en activité, soit 1098 places ; le taux d'accueil est de 78,78 %
 - Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement
 - Le bureau information jeunesse
- Gens du voyage
 - Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018-2024 a été voté et appliqué dès 2018. Il impose 3 aires permanentes d'accueil, 2 aires de grands passages et 20 terrains familiaux
- Sécurité des zones de baignade
 - 22 postes
 - 132 sauveteurs

La CARA protège l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des déchets
29 791 tonnes d'ordures ménagères, 6 522 tonnes de déchets recyclables, 5 201 tonnes de verre, 2 979 tonnes de déchets verts, 32 467 tonnes en déchetterie.
- Développement durable
Lancement de l'élaboration de la future stratégie énergétique locale : Plan Climat Air Énergie territorial
- Plan Plage territorial
- Gestion des espaces naturels sensibles
- Natura 2000
- Assainissement (cf. rapport)

- Eau potable : depuis 2014, la CARA assure la compétence eau potable

La CARA développe

- Développement économique
 - Poursuite de la commercialisation des parcs d'activités communautaires
 - Projet de maison des entreprises rue de l'Electricité à Royan
- Développement agricole, ostréicole
 - Promouvoir et valoriser les produits locaux de qualité (organisation de manifestations, interventions en classe, projet de pôle de transformation des produits locaux)
 - Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile
 - Initier un espace test en maraichage bio
- Études prospectives et politiques contractuelles (Leader, fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, contrat de ruralité)
- Promotion du tourisme
 - L'office de tourisme communautaire a repris l'activité des 16 offices de tourisme communaux
 - Élaboration du schéma de développement de l'économie touristique : définition d'une stratégie de développement et de grandes orientations, l'ambition partagée par les acteurs étant « Bien vivre une villégiature active dans toutes ses pratiques, sur tout le territoire, toute l'année, dans un cadre de vie préservé et ressourçant ».
- Gestion des ports : création de 2 syndicats mixtes pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. Cette gestion partagée avec le département doit permettre d'harmoniser la gestion des ports, de développer les services aux usagers et de moderniser les infrastructures.

La CARA divertit

- Culture
 - Maison des douanes
 - 30ème édition des « Jeudis Musicaux » : 6 133 entrées
 - Sentier des Arts
 - Soutien aux manifestations
- Activités de pleine nature :
Développer les parcours cyclistes et pédestres, aménagement de parcours de canoë, fête du vélo, Remontée de la Seudre.
- Nautisme
 - Schéma de développement nautique pour favoriser l'accès et la pratique 2018-2020
 - Activités nautiques scolaires (2 150 élèves ont suivi un stage surf, kayak, voile)
 - Soutien à la pratique sportive

Rapport financier

- Compte administratif 2018 :
 - Excédent de fonctionnement..... 35.07 M €
 - Excédent d'investissement..... 20.98 M €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (J. Dupré, B. Marie-Trideau et S. Jacques), prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'année 2018.

2 / CM 19-12-2019

Intercommunalité – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'exercice 2018.

(Rapporteur : Jacques LYS)

La compétence assainissement des eaux usées est exercée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'année 2018 a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 16 septembre 2019.

Monsieur le Maire présente le rapport :

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel. La sensibilité et la diversité des milieux récepteurs imposent des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.

Cet assainissement peut être collectif, dans ce cas les eaux usées sont collectées et transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (station d'épuration, lagune, filtres plantés de roseaux, ...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également non collectif. Dans ce cas, les habitations ne sont pas raccordées à un réseau public et doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement individuel assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées sur la parcelle.

Assainissement collectif

- Réseau
 - Organisé en trois systèmes autour des principales unités de traitement,
 - Formé de 969 km de canalisations et de 410 postes de refoulements.
- Unités de traitement
 - 5 grandes stations d'épuration : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.
 - 2 stations semi-collectives : l' Eguille-sur-Seudre et Semussac,
 - 12 lagunes,
 - 4 filtres plantés de roseaux,
 - 2 filtres à sable,
 - 1 disque biologique + filtres plantés de roseaux.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 545 équivalents habitants.

- Délégation de service public
 - Gestion déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan,
 - Contrat d'affermage 2006-2019.
- Chiffres clés
 - 79 967 abonnés
 - 93 % des habitations
 - 6 222 401 m³ eaux usées épurées
 - 5 642 787 m³ facturés
 - 3 361 tonnes de boues valorisées par épandage agricole et compostage
 - 306 000 m³ d'eaux traitées pour l'arrosage des golfs
 - 2,10 € / m³

Assainissement non collectif

- 5 895 installations d'assainissement non collectif,
- 119 installations neuves contrôlées en 2018,
- Redevances :
 - 90 € pour le contrôle d'une installation neuve,
 - 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.

Faits marquants en 2018

- Révision des zonages d'assainissement collectif / non collectif des 33 communes de la CARA.

- Début de la mise en œuvre du plan d'actions du schéma directeur d'assainissement.
- Lancement de la procédure pour le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif.
- Procédure pour l'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes et la concession d'utilisation du domaine public maritime.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'exercice 2018.

3 / CM 19-12-2019	<i>Affaires générales – Avis sur l'exercice 2018 de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).</i>
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacques LYS)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la convention de construction du 28 février 2007 entre la commune de BREUILLET et la SEMIS, relative à la réalisation de l'ensemble immobilier « Le Clos du Prieuré », et conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur les comptes de l'exercice précédent.

Au titre de l'année 2018, l'opération a généré un résultat de 29 055,38 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de considérer que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2018 relatifs à l'opération « Le Clos du Prieuré » n'appelle aucune observation et de donner quitus au mandataire pour cet exercice.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « CONTRE » (J. Lys, S. Breuil, M. Renaud, C. Jeanpert, C. Albanese, R. Couplet, B. Marie-Trideau, P. Jeulin, S. Ranalletta, D. Vauvelle, L. Lambrot, D. Bréjon) et 4 « ABSTENTIONS » (J. Dupré, M-C Renault, S. Mayeur, S. Jacques), refuse de considérer que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2018 relatifs à l'opération « Le Clos du Prieuré » n'appelle aucune observation et ne donne pas quitus au mandataire pour cet exercice.

4 / CM 19-12-2019	<i>Affaires générales – Contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime.</i>
--------------------------	---

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

En matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la commune est aidée financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime. Cette aide financière prend la forme d'une prestation de service dont les modalités d'intervention et de versement sont définies par convention.

Pour les années 2019 à 2022, cette aide s'élèvera à 44 621,67 € par an.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (J. Dupré), approuve les termes de la convention dite « Contrat Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime pour les années 2019 à 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5 / CM 19-12-2019	<i>Finances – Prorogation du prêt relais à taux fixe souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.</i>
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Par délibération en date du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC) pour préfinancer les travaux de construction de la Salle multiculturelle en attendant le versement des subventions attendues et du remboursement de la TVA.

M. BREUIL propose à l'assemblée de proroger ce prêt relais dans l'attente du versement de la subvention du « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural » (FEADER).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (J. Dupré et B. Marie-Trideau) et 1 « ABSTENTION » (S. Jacques),

- approuve la proposition d'avenant au prêt relais souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, sans modification des conditions financières initiales :

Objet du prêt :	Fonds destinés à préfinancer un avenant de prorogation du Prêt Relais en attente de la subvention du FEADER
Montant initial	300 000 €
Commission d'engagement	150 €
Durée	1 an
Taux	0,46 %
Périodicité des échéances d'intérêts	Trimestrielle
Montant première échéance	345 €
Base de calcul	30/360
Mode d'amortissement	In fine

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt « Prêt relais à taux fixe à versement unique différé d'amortissement » au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

6 / CM 19-12-2019	Finances – Détermination des tarifs publics pour l'année 2020.
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

La commission « Budget – Finances », réunie le 20 novembre 2019, a étudié les tarifs publics pour l'année 2020.

Ses membres ont été favorables à une reconduction des tarifs de 2019.

M. BREUIL donne lecture de ces tarifs.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » (J. Dupré, S. Jacques, D. Vauvelle, L. Lambrot, D. Bréjon) et 2 « ABSTENTIONS » (M-C Renault, B. Marie-Trideau), approuve les tarifs publics 2020 tels que présentés ci-après :

TARIFS PUBLICS 2020

MÉDIATHÈQUE	
Abonnement annuel (<i>jusqu'à 18 ans et pour les étudiants sur présentation de la carte d'étudiant</i>)	Gratuit
Abonnement annuel (<i>à partir de 18 ans</i>)	13,30 €
Forfait d'accès à Internet pour les non adhérents (1/2 heure)	2,00 €
Impression (la page)	0,50 €

MARCHÉ, DOMAINE PUBLIC ET VACATIONS FUNÉRAIRES	
Commerçant abonné « Hiver » (trimestre payable d'avance)	1,00 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant abonné « Été » (mois payable d'avance)	2,00 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant saisonnier « Hiver » (payable le jour du marché)	1,50 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant saisonnier « Été » (payable le jour du marché)	3,00 € mètre linéaire / jour de marché
<i>Période « Hiver » du 1^{er} octobre au 31 mai / Période « Été » du 1^{er} juin au 30 septembre)</i>	
Vente ambulante de restauration dans véhicule spécialisé (camion type <i>foodtruck</i>) - (forfait emplacement journée)	15,15 € (emplacement journée)
Vente ambulante lors de manifestations communales :	
Longueur de stand inférieure ou égale à 4 mètres linéaires (forfait)	15,15 € (par jour et par manifestation)
Longueur de stand supérieure à 4 mètres linéaires (forfait)	25,25 € (par jour et par manifestation)
Autre vente ambulante (outillage, matelas...)	86,70 € (emplacement forfait journée)
Vacation funéraire	22,00 €

CIMETIÈRE	
Concession trentenaire (100 × 200)	306,00 €
Cavurne, case Columbarium temporaire (5 ans)	152,50 €
Cavurne, case Columbarium temporaire (15 ans)	458,50 €
Cavurne, case Columbarium trentenaire	918,00 €
Plaque du Souvenir Columbarium	61,60 €
Inscription monument Jardin du Souvenir	102,00 €
Jardin du souvenir	Gratuit

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL	
1/12 ^{ème} de page (2 parutions par an)	74,75 €
1/6 ^{ème} de page (2 parutions par an)	147,45 €
1/3 ^{ème} de page (2 parutions par an)	199,00 €

PHOTOCOPIES	
A4 Noir (recto)	0,50 €
<i>(Les photocopies « A4 Noir » sont gratuites pour les associations sportives et de loisirs de Breuillet dans la limite de 500 photocopies par an – le papier doit être fourni)</i>	
A3 Noir (recto)	1,00 €

IMPRESSION / REPRODUCTION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES	
Photocopie noir et blanc A4	0,18 €
Photocopie couleur A4	0,27 €

Photocopie noir et blanc A3	0,36 €
Photocopie couleur A3	0,54 €
Support numérique neuf fourni par le demandeur (clé USB, CDROM)	Gratuit
Coût d'envoi par voie postale	Application du tarif en vigueur lors du postage
Dossiers volumineux et plans	Le montant correspondant aux frais de reproduction auprès d'une entreprise spécialisée sera facturé au demandeur.

DIVERS	
Envoi d'un fax en France	1,00 € la page
Plan de la commune	Gratuit
Location mensuelle « Salle de Réception »	33,30 €
Remplacement d'un badge perdu ou détérioré	30,00 €
Vente de bois fendu (à retirer au Centre Technique Municipal)	36,90 € le m ³
Vente de bois à fendre (à retirer au Centre Technique Municipal)	30,30 € le m ³

RESTAURANT SCOLAIRE (Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2020)	
Repas enfant	2,42 €
Repas adulte	5,50 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	
Le matin et le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	
Tarif plein	2,50 €
Régime général (quotient familial supérieur ou égal à 760 €)	2,40 €
Régime général (quotient familial inférieur à 760 €)	1,90 €
Quart d'heure supplémentaire au-delà des horaires de l'accueil périscolaire	2,30 €

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES MERCREDIS - 2020

(Ces tarifs comprennent le repas de midi et le goûter)

I. Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET :

- **Tarifs de bases :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 1	De 1 à 2	12,90	7,70	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	11,50	6,90	3,10	3,60	3,10

• **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 2	De 1 à 2	11,30	6,70	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	10,20	6,10	3,10	3,60	3,10
TARIF 3	De 1 à 2	8,60	5,10	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	8,20	4,60	3,10	3,60	3,10
TARIF 4	De 1 à 2	6,40	3,90	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	5,80	3,50	3,10	3,60	3,10

II. Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET :

• **Tarifs de bases :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 1	De 1 à 2 enfants	19,60	11,70	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	17,60	10,60	3,10	3,60	3,10

• **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 2	De 1 à 2	17,30	10,30	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	15,50	9,30	3,10	3,60	3,10
TARIF 3	De 1 à 2	13,20	7,90	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	11,80	7,00	3,10	3,60	3,10
TARIF 4	De 1 à 2	9,90	5,90	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	8,90	5,30	3,10	3,60	3,10

• **Quotient Familial (QF) : informations complémentaires :**

QF jusqu'à 427,00	QF de 427,01 à 550,00	QF de 550,01 à 760,00
Tarif 4	Tarif 3	Tarif 2

La réduction « 3^{ème} enfant » s'applique lorsque 3 enfants d'une famille ont fréquenté l'Accueil de Loisirs sur une même période de facturation. Le tarif réduit est appliqué aux jours de présence de l'enfant le plus âgé.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE BREUILLET - 2020

(Périodes de vacances scolaires)

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter.
Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

I. Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET / Enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs SIVOM Presqu'île d'Arvert :

• **Tarifs de bases :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 1	De 1 à 2	12,90	7,70	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	11,50	6,90	3,10	3,60	3,10

• **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 2	De 1 à 2	11,30	6,70	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	10,20	6,10	3,10	3,60	3,10
TARIF 3	De 1 à 2	8,60	5,10	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	8,20	4,60	3,10	3,60	3,10
TARIF 4	De 1 à 2	6,40	3,90	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	5,80	3,50	3,10	3,60	3,10

II. Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET :

• **Tarifs de bases :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 1	De 1 à 2 enfants	19,60	11,70	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	17,60	10,60	3,10	3,60	3,10

• **Tarifs selon Quotient Familial :**

(euros)	Nombre d'enfants	La journée	La demi-journée	Repas	Sorties	Quart d'heure supplémentaire passé 19h15
TARIF 2	De 1 à 2	17,30	10,30	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	15,50	9,30	3,10	3,60	3,10
TARIF 3	De 1 à 2	13,20	7,90	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	11,80	7,00	3,10	3,60	3,10
TARIF 4	De 1 à 2	9,90	5,90	3,10	3,60	3,10
	À partir du 3 ^{ème}	8,90	5,30	3,10	3,60	3,10

• **Quotient Familial (QF) : informations complémentaires :**

QF jusqu'à 427,00	QF de 427,01 à 550,00	QF de 550,01 à 760,00
Tarif 4	Tarif 3	Tarif 2

La réduction « 3^{ème} enfant » s'applique lorsque 3 enfants d'une famille ont fréquenté l'Accueil de Loisirs sur une même période de facturation. Le tarif réduit est appliqué aux jours de présence de l'enfant le plus âgé.

LOCAL JEUNES (Tarifs applicables du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020)

Adhésion annuelle	
Non ouvrants droits	10,10 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	9 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	6 €

Sortie type 1 : tarif des activités inférieur à 6 € (repas au local, cinéma, tir à l'arc...)	
Non ouvrants droits	5 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	4,50 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	3 €

Sortie type 2 : tarif des activités supérieur ou égal à 6 € et inférieur ou égal à 11 € (bowling, sortie aux Antilles de Jonzac, handibasket, bubble soccer...)	
Non ouvrants droits	6 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	5,50 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	5,00 €

Sortie type 3 : tarif des activités supérieur à 11 € et inférieur ou égal à 15 € (lasergame, kayak, BMX...)	
Non ouvrants droits	11 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	10 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	7 €

Sortie type 4 : tarif des activités supérieur à 15 € et inférieur ou égal à 20 € (acrobranche, paintball, escape game...)	
Non ouvrants droits	15 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	13,50 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	9,50 €

Sortie type 5 : tarif des activités supérieur à 20 € et inférieur ou égal à 25 € (surf, paddle...)	
Non ouvrants droits	20 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	18 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	12,50 €

Sortie type 6 : tarif des activités supérieur à 25 € (parc d'attraction, parc aquatique, quad...)	
À définir en fonction de l'activité	
<i>Non ouvrants droits : MSA et autres régimes</i>	
<i>Ouvrants droits : allocataire CAF ressortissant du régime général de la sécurité sociale</i>	

LOCATION DE LA SALLE MULTICULTURELLE

ASSOCIATION COMMUNALE			
	Grande salle	Cuisine	Hall et bar
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	100,00 €	100,00 €	151,50 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	200,00 €	100,00 €	151,50 €
Le week-end	300,00 €	150,00 €	
<i>Les associations communales peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite un week-end par an (du 1^{er} janvier au 30 avril ou du 1^{er} octobre au 31 décembre)</i>			

ASSOCIATION HORS COMMUNE			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	252,50 €	202,00 €	202,00 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	454,50 €	202,00 €	202,00 €
Le week-end	656,50 €	303,00 €	

PARTICULIER (COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	202,00 €	202,00 €	151,50 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	353,50 €	202,00 €	151,50 €
Le week-end	606,00 €	303,00 €	

PARTICULIER (HORS COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	353,50 €	202,00 €	202,00 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	454,50 €	202,00 €	202,00 €
Le week-end	707,00 €	303,00 €	

ENTREPRISE (COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	404,00 €	202,00 €	151,50 €
La journée supplémentaire	303,00 €	202,00 €	151,50 €
Le week-end	808,00 €	303,00 €	

ENTREPRISE (HORS COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	505,00 €	202,00 €	202,00 €
La journée supplémentaire	404,00 €	202,00 €	202,00 €
Le week-end	909,00 €	303,00 €	

THÉ DANSANT			
La journée (vendredi, samedi ou dimanche)		400,00 €	

SALLE ASSOCIATIVE	Réservée aux associations communales - Gratuit		
ACOMPTE <i>Toute réservation donne lieu au versement d'un acompte en rapport avec le montant de la location.</i>	50 %		
CAUTION	1 000 €	1 000 €	
MÉNAGE	200 €		

*Tout matériel / mobilier / équipement manquant ou détérioré
sera facturé au prix coûtant du remplacement*

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2019 / 64	03/10/2019	Complément programme travaux voirie 2019 <i>Ent. DAVID – Royan</i>	3 858,80 € HT 4 630,56 € TTC
2019 / 65	11/10/2019	Broyage accotement routier – Bordures de route et fossés <i>Sarl Littoral Environnement – Le Gua</i>	2 545,70 € HT 3 054,84 € TTC
2019 / 66	15/10/2019	Insertion publicitaire sur véhicule <i>Infocom France – Aubagne</i>	3 000 € HT 3 600 € TTC
2019 / 67	21/10/2019	Vérification des installations – Local « Police Municipale – ADMR » : avenant au contrat initial ACEP. <i>ACEP Sarl – Bessines</i>	70 € HT 84 € TTC
2019 / 68	22/10/2019	Sortie « Sénat » du 15-11-2019 <i>Sarl Terres du Monde 17 – Breuillet</i>	1 556,67 € HT 1 868 € TTC
2019 / 69	22/10/2019	Déplacement poteau incendie RD140 E2 <i>CER – Vaux-sur-Mer</i>	1 791,87 € HT 2 150,24 € TTC
2019 / 70	22/10/2019	Vente tracteur et broyeur <i>France TP Sud – Les Reys de Saulce</i>	25 550 € TTC
2019 / 71	29/10/2019	Contrat d'entretien et maintenance des fontaines à eau <i>R&O Atlantique – Puilboreau</i>	130 € HT 156 € TTC
2019 / 72	29/10/2019	Remboursement réparation potelet route du Candé (Titre de recettes suite sinistre).	160 € HT 192 € TTC
2019 / 73	13/11/2019	Installation baie et volet roulant – Local CAFB <i>AB Renov' – Saujon</i>	2 499,78 € HT 2 999,74 € TTC
2019 / 74	28/11/2019	Pose Té Vanne poteau incendie <i>CER – Vaux-sur-Mer</i>	2 395,61 € HT 2 874,73 € TTC
2019 / 75	09/12/2019	Tableau de commande pour radiants gaz église. <i>Ets Delage Sarl – Royan</i>	3 969,48 € HT 4 763,38 € TTC

Séance levée à 22 h 00
Affichage le 26/12/2019

Le Maire,
Jacques LYS


